

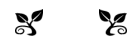


Bonjour à toutes et à tous,

Zoom sur un discours déformant

Une partie des cadres ONF répète à l'envie les messages (ou éléments de langage) fournis par la Direction Générale.

Nous vous proposons de **zoomer sur la partie masse salariale**, sujet assez sensible.



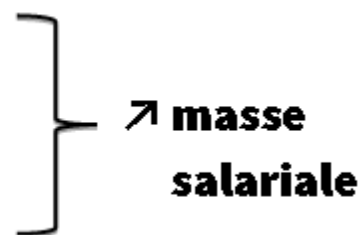
Le journal flash ONF n°211 de mars 2018 qui tire le bilan de l'année 2017 fournit une explication « limpide ».

La progression de la **masse salariale** (+5,7 M€ par rapport à 2016) s'explique plus particulièrement par une hausse du coût du travail des fonctionnaires, cumulant les effets de la hausse du point d'indice de la fonction publique et des mesures catégorielles. De ce fait, la masse salariale payée en 2017 est supérieure de 4 M€ au budget voté, alors qu'il s'agit d'une enveloppe limitative. Une telle situation ne peut en aucun cas se reproduire.

Dans les présentations faites aux personnels pour le « plan stratégique 2018-2020 »,

une diapo enfonce le clou. Nous la collons en illustration ci-dessous.

- **Hausse du coût du travail** (+ 1,9%)
pour la population des **fonctionnaires**
→ hausse du point d'indice
→ mesures catégorielles, CAS pensions



Toujours dans les présentations faites aux personnels pour le « plan stratégique 2018-2020 », un tableau rempli de chiffres illustre pourtant une toute autre réalité. Nous le reproduisons en page suivante.

Nous parlons bien de comparer le budget réalisé 2017 avec celui de 2016. Ce sont des chiffres entérinés par les commissaires aux comptes.

La masse salariale totale a bien augmenté par rapport à 2016 de 5,676 millions d'euros,

soit +1,2 % pour atteindre 478 568 millions d'euros.

En K€	Réalisé 2016	Réalisé 2017
Cible COP	473 669	474 021
Charges de personnel	472 892	478 568
Ecart / COP		4 547
Fonctionnaires et salariés (hors ouvriers forestiers)	240 869	253 728
Fonctionnaires	210 794	210 169
dont impact PPCR (parcours professionnels, des carrières et des rémunérations)	2 024	3 862
dont impact point d'indice de la fonction publique	807	3 056
dont impact variation CICE		-1 300
dont impact hausse CSG		
dont décret CATE*		
Total mesures non prévues au COP	2 831	5 618
Contractuels de droit public	14 375	12 175
Salariés	15 700	31 384
Ouvriers forestiers	114 575	106 126
dont impact variation CICE		-600
Cotisation retraite fonctionnaires (CAS PENSION)	105 456	104 078
Autres personnels & Charges liées	11 992	14 636

Si on regarde la ventilation par type d'emploi, bien malin qui sera capable de comprendre au premier coup d'œil ce tableau pour retrouver la masse salariale totale.

Chacun jugera de la part de brouillage volontaire de ces chiffres et de celle du niveau pédagogique des rédacteurs d'un tel document...

Nous avons repris notre calculette tableur favori pour aboutir à des chiffres plus faciles à lire.

chiffres en k€	réalisé 2016	réalisé 2017	évolution nette	évolution %
Fonctionnaires (y/c CAS Pension)	316 250	314 247	- 2 003 k€	- 0,63 %
Contractuels de droit public	14 375	12 175	- 2 200 k€	- 15,30 %
Secteur public (fonctionnaires + CAS Pension + contractuel de droit public)	330 625	326 422	- 4 203 k€	- 1,27 %
Salariés	15 700	31 384	+ 15 684 k€	+ 99,90 %
Ouvriers Forestiers	114 575	106 126	- 8 449 k€	- 7,37 %
Autres personnels et charges liées	11 992	14 636	+ 2 644 k€	+ 22,05 %
Secteur privé (OF + TAM + Salariés + Autres personnels)	142 267	152 146	+ 9 879 k€	+ 6,94 %
Total Masse salariale (public + privé) >>	472 892	478 568	+ 5 676 k€	+ 1,20 %

Première surprise par rapport au « discours officiel », la masse salariale des personnels fonctionnaires diminue.

Dans notre raisonnement, le CAS pension (Compte d'Affectation Spécial) fait partie de la

masse salariale des personnels fonctionnaires, de la même façon que pour les cotisations retraites des autres personnels.

Les effectifs étant à la baisse, il n'y a là pas de surprise ! L'impact financier de cette diminu-

tion est limitée, car le gouvernement a pris des décisions qui ont amélioré le traitement des fonctionnaires en 2017.

Ces mesures ne sont pas sorties du chapeau sans crier gare et étaient donc chiffrables au moment d'établir le budget prévisionnel 2017. Les décrets liés au « protocole » PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) ont été publiés début 2016. C'est suite à une réunion le 17 mars 2016, qu'une revalorisation du point d'indice de 1,2 % a été décidée par le gouvernement, avec une première augmentation de 0,6 % en juillet 2016 puis une seconde en février 2017.

Ce n'est donc pas la partie « fonctionnaires » qui fait augmenter la masse salariale entre 2016 et 2017. Elle n'a pas diminué autant que le budget prévisionnel le chiffrait, faute de prendre en compte les décisions connues du gouvernement.



Maintenant, d'où vient cette augmentation de la masse salariale tant décriée par la Direction ?

La masse salariale des contractuels de droit public subit aussi les fortes conséquences des réductions d'effectifs (démissions, départs à la retraite, fin des recrutements, transformation en contrats de droit privé).

Côté droit privé, les ouvriers forestiers contribuent également à une baisse de la masse salariale, d'après les chiffres de ce tableau.

La surprise tient dans le quasi doublement de la masse salariale des contractuels de droit privé. Les recrutements de droit privé deviennent de plus en plus nombreux, mais de là à doubler la masse salariale, c'est très très fort.

Les autres personnels et charges liées correspondent aux contrats aidés. L'augmentation est logique, car le gouvernement avait fixé des objectifs à la hausse en nombre de contrats. C'était connu et annoncé.

Chacun pourra donc juger de la « valeur » des arguments des éléments de langage de la Direction quant à l'augmentation de la masse salariale entre 2016 et 2017.



En cherchant pour tenter d'y voir un peu plus clair sur le doublement de la masse salariale des contractuels de droit privé, nous sommes arrivés aux documents fournis au Conseil d'Administration de l'ONF (CA-ONF) du 28 juin dernier et qui chiffrent la masse salariale de façon un peu plus claire.

Si nous reprenons notre présentation de la comparaison 2016-2017, cela donne le tableau ci-dessous.

masse salariale en k€	réalisé 2016	réalisé 2017	évolution nette	évolution %
Fonctionnaires (y/c CAS Pension)	316 250	314 247	- 2 003 k€	- 0,63 %
Contractuels de droit public	14 375	12 175	- 2 200 k€	- 15,30 %
Secteur public (fonctionnaires + CAS Pension + contractuel de droit public)	330 625	326 422	- 4 203 k€	- 1,27 %
Salariés (non TAM)	15 700	19 384	+ 3 684 k€	+ 23,46 %
TAM *	10 900	12 000	+ 1 100 k€	+ 10,09 %
Ouvriers forestiers (non TAM)	103 675	106 126	+ 2 451 k€	+ 2,36 %
Autres personnels & Charges liées	11 992	14 636	+ 2 644 k€	+ 22,05 %
Secteur privé (OF + TAM + Salariés + Autres personnels)	142 267	152 146	+ 9 879 k€	+ 6,94 %
Total Masse salariale (public + privé) >>	472 892	478 568	+ 5 676 k€	+ 1,20 %

* à compter de 2017, les Techniciens Agents de Maîtrise (TAM) du régime agricole initialement comptabilisés comme ouvriers sont intégrés à la population des salariés non OF

Le secteur public (fonctionnaires et contractuels de droit public) présente les mêmes chiffres que ceux utilisés pour le plan stratégique 2018-2020 (voir en page 2). Ouf !

Par contre pour le secteur privé, la répartition entre ouvriers forestiers et contractuels de droit privé change significativement avec l'identification des TAM qui étaient comptés avec les ou-

vriers forestiers en 2016, puis avec les salariés en 2017 (dans le tableau de la page 2).

Combien d'autres additions aussi folkloriques dans les bilans chiffrés de l'ONF ?



Les chiffres fournis au CA-ONF comportent aussi les ETPT (Equivalent Temps Plein Total) ventilés par catégorie. En reprenant notre modèle de présentation, voici l'évolution par catégorie dans le tableau ci-dessous.

effectifs en ETPT	réalisé 2016	réalisé 2017	évolution nette	évolution %
Fonctionnaires	5 261	5 149	- 112 ETP	- 2,13 %
Contractuels de droit public	284	229	- 55 ETP	- 19,37 %
Secteur public (A)	5 545	5 379	- 166 ETP	- 2,99 %
Salariés (dont TAM)	525	633	+ 108 ETP	+ 20,57 %
Ouvriers forestiers (non TAM)	2 723	2 705	- 18 ETP	- 0,66 %
Personnels d'entretien	11	10	- 1 ETP	- 9,09 %
Secteur privé (B)	3 259	3 338	+ 79 ETP	+ 2,42 %
Total sous plafond (A+B)	8 804	8 717	- 87 ETP	- 0,99 %
Emplois aidés (hors plafond) (C ₁)	210	252	+ 42 ETP	+ 19,86 %
Emplois d'avenir (hors plafond) (C ₂)	90	133	+ 43 ETP	+ 47,33 %
Total général (A + B + C) >>	9 104	9 101	- 3 ETP	- 0,03 %

Le dialogue social relancé ?

Fait inédit et donc unique dans toute la fonction publique, les représentants des personnels au sein des instances représentatives techniques (CTT et CHS) ont très majoritairement démissionné en septembre 2017.

Fait encore plus inédit et encore plus unique, les représentants des personnels en CAP ont aussi très majoritairement quitté ces instances depuis mars 2018.

Il faut dire que pour parler à un mur il convient d'être fortement croyant et même pratiquant (sans avoir la certitude d'être entendu par son Dieu).



Dans une telle situation, une équipe de Direction « normale » tenterait le dialogue, l'apaisement voire la médiation.

A l'ONF, que né ni !!



Nous regrettons de ne pas pouvoir trouver (pour le moment) le détail des ETPT de TAM pour aller au bout de la comparaison avec la masse salariale. Oubli ou volonté de cacher ?



A noter qu'en 2017 il y avait 9 163 ETPT dans le budget initial voté pour l'ONF, mais que seulement 9 101 ont été employés.

L'équipe du SNTF-UNSA

C'est au TGI de Paris que les OS de droit public et la Direction de l'ONF vont se retrouver face à face par avocats interposés.



Il faut préciser que la Direction générale s'est engagée vis-à-vis de ses cadres dirigeants ; « *Je vous ai débarrassé des syndicats* ». Faut-il imaginer que la DG-ONF cherche à asphyxier financièrement les OS de droit public, déjà fortement impliquées par une année de lutte et l'organisation de deux rassemblements de grande ampleur ? Je vous laisse libre d'analyser.



Est-il donc étonnant que l'intersyndicale public-privée aille chercher une écoute plus professionnelle chez nos tutelles ?? (même si ce n'est pas gagné).

L'équipe du SNTF-UNSA